



Commission de révision agricole du Canada (CRAC)
Comité consultatif des intervenants (le Comité)
Réunion du 24 septembre 2024 à 11 h (HAE) sur Teams

PROCÈS-VERBAL

Membres présents :

Emily Crocco, présidente de la Commission
Pierre Lampron, président du Comité consultatif
Chris Araujo
Jorge Correa
Maria El-Hachem
Sherri-Lynn Foran
Jan Holmes
Mijin Kim
Frédéric Lapointe
Claudia Larocque
Marie-Anne Lavoie
Marie-Hélène Lavoie
Melanie Nobre
Geneviève Parent
Robert Scriven
Skyler Veazey

Membres absents

Moya McAlister
Russell Reitsema

1 Mot de bienvenue

M. Lampron souhaite la bienvenue à tous les membres du Comité consultatif.

2 Nouveaux points à l'ordre du jour

Aucun nouveau point n'est ajouté à l'ordre du jour.

3 Examen et approbation de la version provisoire du procès-verbal de la réunion du 23 avril 2024

Les membres du Comité approuvent à l'unanimité la version provisoire du procès-verbal de la réunion du 23 avril 2024.

4 Nouveaux membres du Comité

M^{me} Holmes se présente et indique qu'elle remplace Ryan Wilkes d'Agriculture et Agroalimentaire Canada.

M^{me} Foran précise que Marie-Anne Lavoie, de l'Agence des services frontaliers du Canada, se joint à elle. M^{me} Foran annonce qu'elle occupera bientôt un nouveau rôle et n'est pas certaine de pouvoir continuer à siéger au Comité consultatif. Elle souhaite donc que M^{me} Lavoie se joigne au Comité consultatif pour assurer la continuité.

M^{me} Crocco présente deux nouveaux membres du Comité consultatif : M. Scriven, un avocat qui représente régulièrement des demandeurs lors des audiences devant la Commission, et M. Araujo, un avocat de l'Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA). M^{me} Crocco informe les membres que M. Scriven et M. Araujo ont tous deux une connaissance approfondie du Tribunal et que leurs points de vue seront très utiles au Comité consultatif.

5 Changements proposés au mandat du Comité

M^{me} Crocco propose deux modifications au mandat du Comité consultatif :

1. La formulation du mandat permettrait aux avocats aussi bien de la partie défenderesse que de la partie requérante de participer au Comité.
2. Au sein du Comité consultatif, on ne fera plus la distinction entre les représentants de l'industrie, les « membres », et les représentants du gouvernement, les « observateurs ». Toutes les personnes qui participent aux réunions du Comité seront considérées comme des membres.

Les membres du Comité adoptent à l'unanimité les changements proposés.

M^{me} Crocco indique que le mandat sera mis à jour et que l'arrivée des nouveaux membres sera annoncée sur le site Web de la Commission.

6 Mises à jour de la présidente

Points saillants du rapport annuel de 2023-2024

M^{me} Crocco informe les membres du Comité consultatif que le rapport annuel de 2023-2024 du Tribunal leur sera communiqué au cours des prochaines semaines.

M^{me} Crocco indique que le Tribunal a travaillé d'arrache-pied au cours de la dernière année pour gagner en efficacité. Les délais de traitement (p. ex. détermination de l'admissibilité, conférences téléphoniques de gestion d'instance, prise de décisions) sont devenus plus courts. Cette réussite a été rendue possible grâce aux décideurs, aux avocats et aux greffiers du Tribunal.

Le rapport annuel de 2023-2024 résume les cas les plus importants et les plus remarquables. M^{me} Crocco invite les membres à rester à l'affût de la publication du rapport et à communiquer avec la Commission s'ils ont des questions ou des commentaires.

Accès à la justice

M^{me} Crocco fait savoir aux membres du Comité consultatif que le Service canadien d'appui aux tribunaux administratifs (SCDATA) a trouvé les fonds nécessaires pour soutenir le projet d'accès à la justice du Tribunal.

Pour mener à bien le projet, le SCDATA fera appel aux services de l'équipe du Projet national sur les plaideurs non représentés. M^{me} Crocco espère que les résultats du projet aideront la Commission à devenir plus accessible, et que les autres tribunaux au sein du SCDATA pourront en tirer profit. L'achèvement du projet est prévu d'ici la fin de l'exercice financier.

Code de conduite des membres de la Commission et procédure relative aux plaintes

Les documents provisoires relatifs au code de conduite des membres et à la procédure de traitement des plaintes ont été communiqués au Comité consultatif avant la réunion.

M^{me} Nobre transmettra les documents à ses collègues et enverra ses commentaires à M. Lapointe d'ici deux semaines.

M^{me} Crocco encourage les membres à prendre connaissance des documents et à faire part de leurs commentaires.

Prochain projet : Mise à jour des règles relatives à la présidence

M^{me} Crocco est heureuse d'annoncer que le Tribunal entamera la mise à jour des règles relatives à la présidence. Les priorités de M^{me} Crocco dans ce domaine sont la protection de l'équité procédurale, l'accès à la justice et l'efficacité.

M^{me} Crocco demande aux membres du Comité consultatif d'envoyer à M. Lapointe leurs commentaires sur les règles relatives à la présidence. Ce sujet fera également l'objet d'une discussion à la prochaine réunion du Comité, en janvier.

Formation sur place

M^{me} Crocco indique que les décideurs de la Commission souhaiteraient suivre une formation sur place afin d'approfondir leurs connaissances et leur expérience.

M^{me} Crocco précise qu'on s'affaire à rédiger un cadre de référence pour cette formation afin de garantir l'impartialité de la Commission tout au long du processus. Il est important de noter que, pour éviter tout parti pris, un représentant de l'industrie et un représentant de l'organisme seront présents lors des journées de formation sur place. Une fois rédigé, le cadre de référence sera communiqué au comité.

MM. Scriven, Correa et Lampron se proposent pour aider à organiser des visites sur les lieux.

M^{me} Foran mentionne qu'il serait peut-être utile que la Commission visite un aéroport pour avoir une meilleure idée de ce qui se passe dans les coulisses.

M^{me} Crocco précise que les locaux de Montréal et d'Ottawa conviendraient mieux à la formation sur place. Cette discussion se poursuivra, mais entre-temps, M^{me} Crocco invite les membres du Comité consultatif à envoyer leurs idées à l'adresse de courrier électronique du greffe du Tribunal.

M^{me} Nobre précise qu'elle peut coordonner ses activités avec celles de ses collègues pour s'assurer qu'un représentant de l'ACIA est présent lors de la formation.

M^{me} Crocco remercie tous les membres pour leurs conseils et leur contribution à la discussion.

7 Divulgation à la suite de l'émission d'un avis d'infraction

M. Scriven se demande si l'ACIA peut fournir des renseignements aux demandeurs pour qu'ils soient mieux à même de décider s'ils souhaitent présenter une demande au Tribunal.

M. Araujo estime que la divulgation de renseignements lors de l'émission d'un avis d'infraction représente une charge administrative trop lourde pour l'ACIA.

M^{me} Nobre précise qu'une personne ayant reçu un avis d'infraction peut toujours contacter l'inspecteur de l'ACIA responsable de son dossier pour obtenir de plus amples renseignements.

M. Scriven remercie M. Araujo et M^{me} Nobre pour leurs commentaires et indique que dorénavant, il conseillera à ses clients d'appeler l'ACIA.

M. Correa ajoute que le délai entre le moment de l'incident et l'émission de l'avis d'infraction pose problème depuis longtemps, et qu'il convient de le réduire.

M^{me} Crocco se demande s'il est possible d'émettre un avis d'infraction potentiel plus près du moment de l'incident afin d'aider l'auteur présumé de l'infraction à conserver ses éléments de preuve.

En guise de réponse, M^{me} Nobre indique que dans certains cas l'ACIA émet un avis de mesure d'application de la loi potentielle pour informer la partie concernée que l'ACIA est susceptible de communiquer avec elle à une date ultérieure. M^{me} Nobre estime que cela constitue une pratique exemplaire; elle soumettra la question à ses collègues en vue d'une discussion approfondie sur l'élargissement de sa mise en œuvre.

M. Correa précise que, si l'ACIA adopte un avis de mesure d'application de la loi potentielle, il pourrait contribuer à diffuser des renseignements sur la pratique révisée, dans la mesure où il organise des réunions régionales avec les représentants locaux de l'ACIA dans toutes les provinces.

Afin que l'on puisse poursuivre la discussion, M^{me} Crocco indique que ce point sera ajouté à l'ordre du jour de la prochaine réunion du Comité consultatif.

8 Options de règlement

M. Scriven demande au groupe ce qu'il pense de la possibilité de faire preuve d'une plus grande souplesse lorsqu'il s'agit de discuter des options de règlement.

M. Araujo souligne que les discussions entre les représentants sont très importantes et permettent de nouer des relations de travail. La plupart des barreaux provinciaux imposent à leurs membres l'obligation de présenter à leurs clients toute offre raisonnable de règlement.

M. Scriven suggère d'ajouter ce point à l'ordre du jour de la conférence téléphonique de gestion d'instance dans le cadre des procédures de la Commission.

M^{me} Crocco, M. Araujo et M^{me} Nobre conviennent que la tenue d'une discussion sur le règlement dans le cadre de la conférence téléphonique de gestion d'instance est une bonne idée (le Tribunal ne participera pas à ces discussions, mais les parties concernées seraient invitées à négocier de leur côté si elles le souhaitent).

Les discussions concernant les options de règlement seront ajoutées à l'ordre du jour de la conférence téléphonique de gestion d'instance dans le cadre des procédures de la Commission. Ce point sera également ajouté à l'ordre du jour de la prochaine réunion du Conseil consultatif.

9 Tour de table

M^{me} Veazey indique que les membres des Transformateurs de volailles et d'œufs du Canada (TVOC) ont demandé un examen du processus d'avis d'infraction. M^{me} Nobre fera une présentation devant les TVOC plus tard cette semaine. Cela donnera à ces derniers l'occasion de poser davantage de questions sur les points abordés lors de la réunion du Comité consultatif.

M^{me} Crocco encourage les membres du Comité consultatif à communiquer avec la Commission pour lui faire part des idées ou des renseignements recueillis lors de ses réunions.

M. Lampron remercie tous les membres de leur participation.

10 Dates des prochaines réunions

- 21 janvier 2025
- 22 avril 2025

11 Points à l'ordre du jour de la prochaine réunion

- a) Version provisoire des règles relatives à la présidence mises à jour
- b) Propositions de lieux de formation sur place
- c) Ébauche du cadre de référence de la formation sur place
- d) Préavis concernant les avis d'infraction potentiels
- e) Options de règlement